



## Clariane signe sa Charte Européenne du Dialogue Social avec les membres du Comité de la Société Européenne (CE-SE) et l'EPSU

**Promouvoir le dialogue social pour en faire un levier de progrès au service de la stratégie de l'entreprise et du bien-être au travail des collaborateurs est une priorité pour Clariane et soutient ses engagements de société à mission. Sophie Boissard, Directrice générale de Clariane, Bonaventure Muhigana, Aide-soignant de Clariane Belgique et Secrétaire du Comité de la Société Européenne et Jan-Willem Goudriaan, Secrétaire général de la Fédération Européenne des Services Publics (FESP/EPSU), ont signé ce jour la Charte Européenne des principes fondamentaux du Dialogue Social.**

Après six mois de discussions et d'échanges dans une démarche constructive et collaborative avec une délégation du Comité de la Société Européenne et l'EPSU, le Groupe Clariane est aujourd'hui le premier acteur du secteur du grand-âge à adopter un texte qui promeut la liberté syndicale et le droit de tout salarié à être syndiqué, le développement des instances de dialogue social et la négociation collective au niveau approprié, local et national, la formation des acteurs au dialogue social et la reconnaissance des compétences acquises à travers l'exercice d'un mandat syndical. A travers ce texte le Groupe réaffirme sa volonté de travailler avec les représentants des organisations syndicales pour construire un cadre favorable à l'écoute et à l'épanouissement des collaborateurs. La Charte, signée au niveau européen et pour quatre ans, sera déployée et adaptée aux spécificités de l'ensemble des pays du Groupe dans les six mois suivant sa signature. Sa mise en oeuvre sera suivie et évaluée dans le cadre du Comité de la Société Européenne Clariane selon des indicateurs parmi lesquels le nombre de managers formés au dialogue social ou encore le nombre de salariés couverts par une instance représentative du personnel.

Clariane poursuit ainsi la dynamique engagée depuis la signature de l'accord de Comité européen en 2019, et l'adoption de textes structurants pour les salariés du groupe tels que le Protocole sur la santé sécurité au travail en 2021 et la Déclaration commune pour la réduction de l'absentéisme en 2022.

*« Ce premier accord pose les bases d'un dialogue social ambitieux, qui soutient nos engagements de mission et permet à chacun d'être entendu et à tous de faire progresser la négociation collective. Je salue l'esprit de dialogue qui a animé les négociateurs tout au long des discussions engagées depuis un an. »* souligne Sophie Boissard, Directrice générale de Clariane.

*« Après une période de négociation avec un groupe spécifique issu du Comité européen, et avec l'aide de l'Epsu, nous nous sommes mis d'accord sur un texte qui permettra de développer une meilleure représentation et une meilleure concertation sociale au sein de chaque pays, dans l'intérêt de tous les travailleurs. »* Bonaventure Muhigana, Secrétaire CE-SE

*« La reconnaissance de toutes les formes de dialogue social est de la plus haute importance. C'est pourquoi cette Charte, la première du genre dans le secteur medico-social, est un jalon si important non seulement pour Clariane, mais aussi pour le secteur, où le niveau de la négociation collective est traditionnellement très faible. Les résultats seront très attendus au niveau national, compte tenu de la phase de mise en œuvre ambitieuse »* Jan Willem Goudriaan, Secrétaire général EPSU

#### **À propos de Clariane**

Clariane est la première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans sept pays : Royaume-Uni, Royaume-Uni, Royaume-Uni, France, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Avec leurs différentes expertises, les 70 000 professionnels du Groupe travaillent chaque année au service de plus de 800 000 patients et résidents dans trois grands domaines d'activités : les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias, Berkley, etc.), les établissements et services de santé (Inicea, Ita, Grupo 5, Lebenswert, etc.) ainsi que le domicile et habitat alternatif (Petits-fils, Les essentielles, Ages et Vie, etc.).

Clariane est devenue en juin 2023 société à mission et a inscrit dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».

#### **Contacts presse**

Matthieu Desplats  
Directeur des relations presse  
06 58 09 01 61  
[Matthieu.desplats@clariane.com](mailto:Matthieu.desplats@clariane.com)

Julie Mary  
Responsable des relations presse  
06 59 72 50 69  
[julie.mary@clariane.com](mailto:julie.mary@clariane.com)

Florian Bachelet  
Responsable des relations presse  
06 79 86 78 23  
[florian.bachelet@clariane.com](mailto:florian.bachelet@clariane.com)